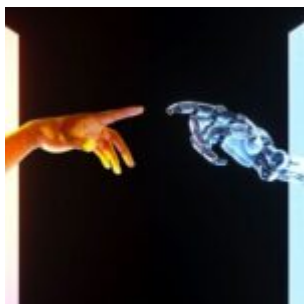


# La CNIL veut une IA respectueuse des personnes



© 2023 Les Echos Publishing

La CNIL rappelle que l'utilisation d'algorithmes peut consommer beaucoup de données, notamment des données personnelles, dont l'usage est encadré pour protéger la vie privée des personnes et ne pas porter atteinte à leurs droits. C'est, par exemple, le cas lorsque cette utilisation crée de fausses informations, multiplie des processus de décisions automatisés ou permet le suivi et la surveillance d'individus. Pour faire face à ces nouveaux usages, la CNIL encourage une innovation responsable de l'IA qui protège les personnes.

## La R&D en IA compatible avec le RGPD

Après avoir mis en place, en janvier 2023, un service dédié à l'IA, rencontré les principaux acteurs français du secteur et lancé, cet été, un appel à contributions pour la constitution d'une base de données afin d'alimenter sa réflexion, la CNIL vient de publier une première série de lignes directrices pour un usage de l'IA respectueux des données personnelles. Elle sera suivie de deux autres, qui les compléteront sur d'autres questions que se pose le secteur de l'IA. La CNIL confirme également la compatibilité des recherches et développements en IA avec le RGPD, à condition de ne pas franchir certaines lignes rouges et de respecter certaines conditions.

Pour en savoir plus : [www.cnil.fr/fr/les-fiches-pratiques-ia](http://www.cnil.fr/fr/les-fiches-pratiques-ia)

© 2023 Les Echos Publishing